

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle de spectacle de La Passerelle à Nouaillé-Maupertuis, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président M. Gilbert BEAUJANEAU.

Date d'envoi de la convocation du conseil communautaire : mercredi 9 décembre 2020.

Date de transmission des délibérations en Préfecture : jeudi 17 décembre 2020.

Date d'affichage : jeudi 17 décembre 2020.

Présents :

ASLONNES	M. BOUCHET et Mme SICARD ;
CHATEAU-LARCHER	M. GARGOUIL ;
FLEURÉ	M. PERROCHES et Mme TUCHOSKI ;
GIZAY	M. GRASSIEN ;
ITEUIL	Mme MICAULT, MM. BOISSEAU et CINQUABRE ;
LA VILLEDIEU-DU-CLAIN	M. DUCHATEAU et Mme BOUTILLET ;
MARÇAY	Mme GIRARD ;
MARNAY	M. CHAPLAIN ;
NIEUIL-L'ESPOIR	MM. BEAUJANEAU, GALLAS, Mmes AVRIL et GERMANEAU ;
NOUAILLE-MAUPERTUIS	MM. BUGNET, PICHON et Mme BRUNET ;
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	MM. MARCHADIER et LOISEAU ;
SMARVES	MM. BARRAULT, GODET et Mme PAIN-DEGUEULE ;
VERNON	MM. HERAULT et REVERDY ;
VIVONNE	Mmes BERTAUD, GREMILLON, PROUTEAU, MM. BARBOTIN, GUILLON et QUINTARD.

Excusé et représenté :

CHATEAU-LARCHER	Mme PEIGNAULT a donné pouvoir à M. GARGOUIL ;
DIENNÉ	Mme MAMES a donné pouvoir à M. HERAULT ;
ITEUIL	Mme MOUSSERION a donné pouvoir à M. CINQUABRE ;
MARÇAY	M. CHARGELÈGUE a donné pouvoir à Mme GIRARD ;
NOUAILLE-MAUPERTUIS	Mme RENOUARD a donné pouvoir à M. BUGNET ;
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLE	Mme SAVIGNY a donné pouvoir à M. MARCHADIER ;
SMARVES	Mme ROUSSEAU a donné pouvoir à Mme PAIN.

Excusés :

DIENNE	M BOTTREAU (S) ;
GIZAY	M. MORILLON (S) ;
MARIGNY-CHÉMEREAU	Mme NORESKAL et M. PROUST (S) ;
MARNAY	Mme LAVENAC (S).

Secrétaire de séance :

M. BARBOTTIN.

Assistaient à la séance :

MM. POISSON, FINSTERLE, Mmes GARRIGOS et MARIN -
Communauté de communes des Vallées du Clain.

AR PREFECTURE

086-200043628-20201215-2020_177-DE
Regu le 17/12/2020

2020/177 : Prévention et gestion des déchets : Tarifs 2021 des dépôts en déchèteries, des locations de caissons et des prestations **d'enlèvement de déchets**.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vu la consultation de la commission transition écologique du 26 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau de date du 7 décembre 2020.

Considérant les propositions d'établissement des nouveaux tarifs des prestations du service prévention et gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2021 pour l'utilisation des déchèteries communautaires et pour les prestations d'enlèvement de déchets.

Considérant que les professionnels, dont les déchets peuvent être assimilés à ceux des particuliers, utilisent également les déchèteries communautaires mais étant donné qu'ils demeurent responsables des déchets qu'ils produisent, ces prestations sont facturées sur la base d'une estimation des volumes et des catégories des déchets déposés en déchèteries.

Considérant que les professionnels facturés au titre de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés le sont sur la base d'une convention.

TARIFS PROFESSIONNELS	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Gravats	46 €/m ³	46 €/m ³
Tout venant	31 €/m ³	42 €/m ³
Déchets verts	17 €/m ³	17 €/m ³
Bois	23 €/m ³	24 €/m ³
Carton et ferraille	GRATUIT	GRATUIT
Badge d'accès supplémentaire pour les professionnels	12 €	12 €
Badge d'accès perdu ou volé	12 €	12 €

TARIFS PARTICULIERS	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Badge d'accès perdu ou volé	12 €	12 €

Considérant les propositions d'établissement des nouveaux tarifs des prestations du service prévention et gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2021.

OBJET DES PRESTATIONS	NATURE DES PRESTATIONS	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Location caisson 9 m ³ (gravats) ou 18 m ³ (pour autres déchets)	Une journée	7 €	7 €
	Une semaine	28 €	28 €
	Un mois	90 €	90 €
Prestation d'enlèvement de déchets TOUT VENANT	Forfait transport des déchets tout-venant	80 €	80 €
	Traitement des déchets tout-venant en ISDND	100 €/t	125€/t
Prestation d'enlèvement de GRAVATS	Forfait transport de gravats	80 €	80 €
	Traitement de gravats	34 €/t	34 €/t

AR PREFECTURE

086-200043628-20201215-2020_177-DE
Regu le 17/12/2020

Prestation d'enlèvement du BOIS	Forfait transport des déchets bois	80 €	80 €
	Traitement des déchets bois	75 €/t	77 €/t
Prestation d'enlèvement du CARTONS	Forfait transport de cartons	66 €	66 €
	Réception/conditionnement du carton	53 €/t	55 €/t
Prestation d'enlèvement de déchets PLASTIQUES	Forfait transport des déchets plastiques	68 €/t	68 €/t
Prestation d'enlèvement de DECHETS VERTS	Forfait transport des déchets verts	51 €	51 €
	Traitement des déchets verts	26 €/t	26 €/t
Prestation d'enlèvement des déchets assimilés en porte à porte : REDEVANCE SPECIALE	Prix assimilés aux ordures ménagères présentées à la collecte (Pom)	0,029 €/litre	0,0373 €/litre
	Prix assimilés à la collecte sélective présentée à la collecte (Pcs)	0,01 €/litre	0,01 €/litre

* Tarifs réajustés suivants les nouveaux marchés publics de services relatifs au traitement des déchets.

Considérant que la commission « transition écologique » a été consultée le 26 novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs du service gestion des déchets ménagers et assimilés qui s'appliqueront comme indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021.

A la Villedieu-du-Clain, le 15 décembre 2020
Le Président,
Gilbert BEAUJANEAU



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES VALLEES DU CLAIN

AR PREFECTURE

086-200043628-20201215-2020_177-DE
Regu le 17/12/2020